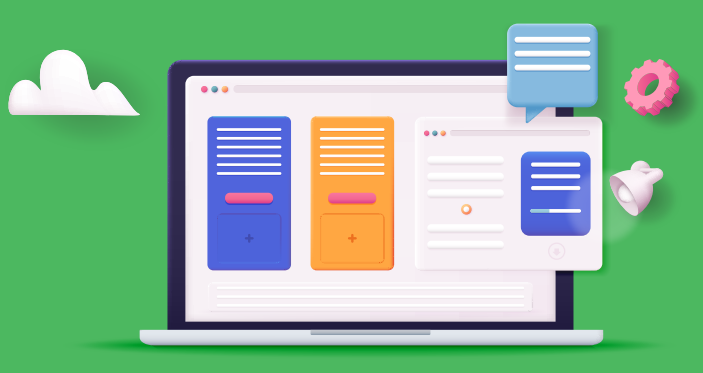

DOSSIER DE CRÉDIT EN LIGNE

Comprendre votre dossier de crédit

Le dossier de crédit est un fichier qui contient une multitude de **renseignements personnels** (nom, adresse, anciennes adresses, numéro d'assurance sociale, date de naissance, employeurs, etc.) ainsi que l'**historique de tous vos comptes de crédit** (cartes de crédit, prêt automobile, contrat de cellulaire, etc.).

Il sert à **savoir si vous respectez bien vos engagements financiers**. Avec votre consentement, il peut être consulté lorsque vous faites une demande de crédit ou que vous changez votre cellulaire, mais aussi lorsque vous cherchez un logement ou que vous magasinez une assurance.

VOUS pouvez aussi le consulter ! C'est un droit, c'est gratuit et ça n'a pas d'effet négatif sur votre pointage de crédit. Un grand mythe circule à ce sujet, mais sentez-vous bien à l'aise de le consulter.

Le **pointage de crédit** est un indicateur à 3 chiffres souvent mis en évidence dans vos dossiers de crédit en ligne. Il sert à évaluer votre niveau de risque pour les prêteurs. En général, plus votre pointage est bas, plus il vous sera difficile d'obtenir du crédit. Les conditions d'emprunt pourraient aussi être peu avantageuses. Le pointage de crédit est le **résultat d'une formule qui tient compte d'une multitude de facteurs**, par exemple l'ensemble de votre historique de paiements sur chacune de vos lignes de crédit, les types de crédit utilisés, la récurrence des demandes de crédit, le taux d'utilisation de votre crédit, etc.

La formule employée pour calculer votre pointage varie selon le type de demande. Par exemple, un assureur qui demande votre pointage de crédit n'aura pas le même résultat que si vous en faites la demande. Les mêmes critères sont considérés, mais la pondération peut être différente. **La formule mathématique est secrète...** impossible de savoir de quoi elle est composée dans les détails !

Si un fraudeur ouvre un compte de crédit à votre nom, vous le constaterez en consultant votre dossier de crédit (**nous recommandons de consulter vos dossiers de crédit au moins une fois par année**). Par contre, les dossiers de crédit ne montrent pas toutes les fraudes possibles. Par exemple, les fraudes en lien avec les prestations gouvernementales ne s'y trouvent pas. Pour savoir quoi faire en cas de fraude, consultez cette fiche.

Des erreurs peuvent aussi se glisser dans vos dossiers, une raison de plus de les consulter !

Pour en savoir plus, visitez le site de l'Agence de la consommation en matière financière.

OPTION consommateurs

Avec la participation financière de :

Justice Québec